

Langage : un guide féministe - Nous devons parler du viol

vendredi 27 décembre 2019, par [CAMERON Deborah](#) (Date de rédaction antérieure : 25 octobre 2019).

NOTE de l'autrice : Cet article fait ce que propose son titre.

Quand un viol n'est-il pas un viol ? Si l'on se fie aux apparences, la réponse est : « la plupart du temps » [1]. Sur plus de 58 000 signalements de viols parvenus à la police anglaise et galloise l'année dernière, seuls 1758 ont donné lieu à une accusation de viol, sans même parler de condamnation. Bien entendu, il y a des raisons légitimes pour classer sans suite certains dossiers. Certains violeurs ne sont jamais arrêtés. Certaines plaignantes sont trop traumatisées pour s'engager dans une longue et pénible procédure visant à poursuivre en justice un auteur de viol. (Et c'est vrai, les plaintes déposées - comme pour tous les délits - peuvent dans une faible proportion se révéler être mensongères après investigation). Mais le nombre de plaintes pour viol qui s'évaporent dans la nature, qui font l'objet d'un « non-lieu », qui sont requalifiées en correctionnelle, renvoyées aux calendes grecques, ou abandonnées brusquement sans inculpation, suggère l'existence d'un problème plus fondamental et plus systémique. Comme l'a affirmé l'association EVAW, "End Violence Against Women Coalition" [Association pour en finir avec la violence envers les femmes] le mois dernier, les chances pour qu'un violeur soit condamné sont maintenant si minces que le viol est effectivement en train d'être décriminalisé [2].

Le langage peut aussi faire disparaître le viol. Quand j'ai décidé de titrer cet article "nous devons parler du viol", je voulais dire que nous devons parler du mot "viol" : comment on l'utilise, à quel moment on l'évite, et comment cela reflète une culture de l'impunité et de l'injustice et y contribue.

Dans le courant de l'année, quand la Commissaire aux Droits des Victimes Dame Vera Blair a exprimé son inquiétude face au faible taux de condamnations pour viol, un commentateur a accusé la Q.C [Conseillère de la Reine] et anciennement Solicitor-General [Sollicitrice Générale] de ne pas avoir compris un principe fondamental du système juridique [3]. "Le jury", a-t-il alors *mansplained*,

"est là pour garantir que ce qui est condamné pour viol est bien ce que la société considère comme un viol. C'est de cela qu'il s'agit."

Bien que je n'en tire pas la même conclusion que ce commentateur - pour qui le système fonctionne comme il devrait - il a certainement raison d'affirmer que le traitement du viol par le système juridique est influencé par "ce que la société en général considère comme un viol". Dans une perspective féministe, c'est exactement le problème. Ce qui est généralement considéré comme du viol ne correspond que partiellement à ce que les femmes perçoivent et dénoncent comme du viol, ou même à ce que la loi définit comme tel. Il y a inadéquation entre la définition légale, (qui en Angleterre comme au Pays de Galles, ou dans beaucoup d'autres systèmes judiciaires, est centrée sur l'absence de consentement, ou de "motifs raisonnables" de croire qu'il y a eu consentement), et ce que les gens, avec leur bon sens, ont dans la tête.

Cette inadéquation est visible dans le langage, qui est à la fois une expression du bon sens dans

notre culture et le moyen par lequel il se reproduit. C'est pourquoi je pense qu'il est instructif d'examiner la manière dont des mots comme "viol" sont utilisés - ou non, ce qui est aussi important - dans le discours public. Je vais donc me concentrer principalement sur le langage des médias, qui à la fois reflète et formate l'opinion publique. Comment les médias parlent-ils du viol ? Que suggèrent-ils tacitement par leurs choix linguistiques ?

Je vais commencer par une affaire qui a fait les gros titres à la fin du mois d'août, quand Virginia Roberts Giuffre, l'une des victimes du pédocriminel et trafiquant d'enfants Jeffrey Epstein aujourd'hui décédé, a déclaré publiquement qu'elle avait été contrainte à trois reprises à des rapports sexuels avec le Prince Andrew [4] (Pour information, rappelons qu'il nie les faits). La première fois, c'était quand elle avait 17 ans ; or, en Floride, où elle a fait cette déclaration sous serment en 2011, une personne de 17 ans est au-dessous de l'âge légal de consentement. De même, il est illégal, non seulement en Floride mais dans la plupart des juridictions, d'utiliser les services sexuels de quelqu'un de moins de 18 ans. De plus, la déclaration de Giuffre a clairement révélé que, quand bien même elle aurait été en capacité légale de consentir, elle n'était pas et n'a pas agi comme une participante volontaire.

Si "viol" signifie "sexe sans consentement", alors ce dont Giuffre parlait dans sa déclaration est bien un viol. Ou éventuellement, dans les termes de la loi, en fonction des détails, une "agression sexuelle". Mais comme beaucoup de personnes sur Twitter l'ont fait remarquer, le mot "viol" n'est apparu sur aucun des bulletins d'informations, qui le plus souvent utilisent la formule " rapports sexuels forcés". Bien que "forcé" implique clairement une coercition, les internautes sur Twitter ont perçu "rapports sexuels forcés" comme un euphémisme, qui évitait délibérément le mot le plus fort de la langue anglaise pour décrire du sexe non consenti. Et plusieurs ont évidemment supposé que la raison pour laquelle ce mot avait été évité était le statut d'Andrew, membre de la famille royale.

Ma propre explication est différente. Bien que je sois aussi persuadée que les médias ont tout fait pour éviter de suggérer que le fils de la Reine puisse être un violeur, le fait est qu'ils évitent aussi le mot "viol" (ou « viol présumé») dans beaucoup d'affaires « ordinaires ». Cet évitement, nous le verrons, reflète divers présupposés sur ce qu'est le viol et ce qu'il n'est pas. Dans le cas présent, je pense que ces présupposés étaient fondés non sur le statut des personnes concernées, mais sur le contexte dans lequel les rapports avaient eu lieu.

L'expression "être forcée à des rapports sexuels" est une forme passive d'où l'agent a été supprimé [5]. Si on le met à la forme active, on verra que le sujet grammatical et l'agent sémantique de "forcer" n'est pas le Prince Andrew mais Jeffrey Epstein. La structure sous-jacente, en d'autres termes, est la suivante : A a forcé B à avoir des rapports avec C. Et dans ce scénario, au cours duquel un homme (appelons-le " un proxénète") passe un contrat avec un autre (un "client"/prostituteur, bien que dans ce cas il ne s'agisse pas d'un client payant, les filles étant "prêtées" par Epstein gratuitement), on ne désigne généralement pas les actes de ces deux hommes comme étant "du viol". On ne parle de viol que lorsque les deux rôles - forcer à avoir des rapports sexuels et effectivement en avoir - sont endossés par la même personne.

Il est aussi généralement admis que les rencontres sexuelles de ce type sont par définition consenties, car c'est cela même qu'achètent les prostitueurs, et parce que les femmes qui vendent du sexe ou sont vendues pour du sexe n'ont ni le droit ni de raison de refuser (les personnes en situation de prostitution qui déposent des plaintes pour viol sont souvent particulièrement malmenées par la police.) Bien que rejetés par les féministes, ces présupposés sont largement acceptés par ailleurs, et ils expliquent pourquoi le mot "viol" est rarement considéré comme applicable à ces situations.

Mais il ne faudrait pas croire que c'est là le seul contexte où les médias préfèrent des formules qui

ne contiennent pas “le mot en V” ; le même évitement peut être observé dans presque tous les contextes. Jane Gilmore, la féministe australienne à l’origine du projet ‘Fixed It’ [“rectification”], qui souligne en rouge les titres sexistes des journaux et publie une capture d’écran de sa version rectifiée avec la bulle “Allez-y” (nom de l’organe de presse), “je vous l’ai rectifié” [6], est particulièrement au fait de l’utilisation médiatique permanente du mot “sexe” au lieu de “viol” dans les comptes rendus d’affaires de viol, alors même que les médias pourraient tout à fait remplir leurs obligations légales de ne pas biaiser les procédures criminelles en procédant à une simple modification, en ajoutant “présumé” au mot “viol”. Comme le dit Gilmore, ce n’est pas ainsi qu’ils rendent compte d’autres crimes à propos desquels personne n’a encore été condamné. Si quelqu’un est accusé de voler une voiture, les médias ne se sentent pas obligés de le décrire comme étant simplement en train de “conduire une voiture”, tant qu’un jury ne l’a pas condamné pour vol. Même si sa défense consiste à dire, “je conduisais avec la permission du propriétaire”, des mots comme “voler” ou “dérober” ne seront pas complètement rejetés. Pour “viol”, toutefois, les choses sont différentes.

J’en suis venue à des conclusions semblables lors de ma recherche pour un article du TES [le Supplément Education du Times] sur le langage utilisé pour qualifier des agressions sexuelles commises à l’endroit d’enfants. Les articles que j’ai lus, surtout dans les cas concernant des adolescentes, faisaient preuve d’une résistance marquée envers l’utilisation du mot “viol” ou d’autres mots impliquant des sanctions pénales, comme “agression” ou “violence”.

Par exemple, les enseignants qui avaient abusé de leur position d’autorité ont été très souvent considérés “comme ayant eu des relations sexuelles” avec les élèves adolescentes qu’ils avaient sollicitées ; parfois on disait qu’ils avaient eu “une liaison” ou “une aventure”. Le langage, en d’autres termes, était issu du registre généralement utilisé pour parler de sexe ou de relation amoureuse entre deux adultes consentants – même quand le professeur était un prédateur en série, agressant des élèves n’ayant pas plus de 13 ans, et cela même dans des articles après qu’il ait été condamné.

Pourquoi les comptes rendus des cas concernant des enfants sont-ils si frileux quant à l’usage des termes “viol”, “agression” ou “abus” ? Je me suis alors vraiment demandée si ce n’était pas parce qu’il ne s’agissait pas vraiment d’accusations de viol dans la plupart de ces cas (les atteintes contre les mineur·e·s sont désignées différemment, par exemple comme “relations sexuelles avec enfant”). Mais à la réflexion j’ai conclu que l’accusation n’était pas l’enjeu : l’évitement constaté était plus en rapport avec deux autres facteurs.

L’un d’eux est la réticence à utiliser des mots impliquant la violence dans des cas où l’agresseur a usé de manipulation psychologique et affective plutôt que de force ou de menaces. C’est ainsi que beaucoup d’agresseurs d’enfants opèrent. Dans une émission télévisée récente au cours de laquelle j’ai entendu parler du cas de Larry Nassar, entraîneur sportif qui a agressé sexuellement de centaines de filles pendant une vingtaine d’années, la journaliste Lindsey Smith (qui avec sa collègue Kate Wells a fait un reportage pour la radio publique du Michigan, et a poursuivi avec des récits des survivantes, dans le podcast primé “Believed” [“On vous croit”]) [7], a expliqué que les raisons principales de l’impunité prolongée de Nassar était sa capacité à gagner la confiance à la fois de ses victimes, de leurs parents et de leurs entraîneurs. Les professeurs qui agressent leurs élèves abusent de leur confiance ; peut-être, alors, n’est-il pas étonnant que dans les cas d’abus de pouvoir, des formules comme “ont eu un rapport sexuel/ une relation / une aventure avec” ont été en toute logique préférées. En utilisant ce langage, toutefois, les médias ne font que reprendre l’éclairage déformé qui permet à cette forme d’abus de prospérer.

Le second facteur est une tendance à nier ou à occulter le déséquilibre de pouvoir entre les hommes adultes et les adolescentes. Les termes “relations” ou “aventures” confirment implicitement ce que

Jeffrey Epstein affirmait explicitement - à savoir que les adolescentes ne devraient pas être considérées comme des enfants vulnérables. Elles peuvent dans les faits être mineures, mais en réalité, elles sont sexuellement et socialement des adultes matures ; elles n'ont ni besoin ni envie d'être préservées des attentions sexuelles d'hommes plus âgés.

Parfois le déni de la vulnérabilité des filles va encore plus loin, en les présentant comme plus puissantes, plus calculatrices et plus maîtresses d'elles-mêmes que les hommes qui les ont exploitées. Au tribunal, on tend souvent à rejeter la faute sur la victime. Lors d'un procès en 2015, le juge a dit d'un professeur de 44 ans qui venait juste d'être inculpé pour abus de pouvoir sur une élève de 16 ans qu'il avait été "séduit" par une "fille intelligente et manipulatrice". Une autre adolescente victime a été décrite comme une "allumeuse" cherchant à se venger.

Ces descriptions d'hommes adultes comme étant les vraies victimes, pris au piège et manipulés par des adolescentes prédatrices, sont un bon exemple de ce que la philosophe Kate Manne appelle "virilo-empathie", la tendance socialisée et partagée de ressentir la souffrance d'un homme plus facilement et plus intensément que celle d'une femme, et de lui accorder, partout où c'est possible, le bénéfice du doute. Cette tendance fournit un autre motif de ne pas appeler "viol" les agissements de certains hommes : puisque tout le monde s'accorde pour reconnaître que le viol est un crime particulièrement odieux, on doit être très prudent avant de formuler une accusation aussi grave. On voit partout ce souci de ne pas briser la vie des hommes, depuis la réticence des juges à punir de jeunes hommes à l'avenir plein de promesses, jusqu'à la demande d'accorder aux accusés le même anonymat qu'aux victimes dans les affaires de viol. Bien qu'il y ait dans le monde un grand nombre d'hommes qui ont été accusés de viol et qui pourtant n'ont pas tout perdu, (pensez à Roman Polanski et Donald Trump), cela peut être encore une autre raison de la réticence des gens à utiliser le mot en V.

La "virilo-empathie" peut influencer les mentalités par rapport au viol d'autres manières moins évidentes. Dans le courant du mois, la Juge des Tutelles [\[8\]](#) a statué sur le cas d'un déficient mental qui voulait avoir des relations sexuelles, mais qui ne comprenait pas l'idée de consentement. Auparavant il avait eu une "conduite inappropriée" envers les femmes, et ses aidants, inquiets à l'idée qu'il puisse être arrêté pour des raisons qu'il était incapable de comprendre, avaient pris des mesures de prévention dans ce sens. La juge, toutefois, déclara que ces mesures portaient atteinte à ses droits fondamentaux. Il avait le droit, dit-elle, de "commettre les mêmes erreurs que n'importe quel être humain pourra commettre, ou commettra, dans le cours de sa vie".

Selon le commentaire de la juriste Ann Olivarius sur Twitter, la juge a semblé totalement indifférente aux répercussions de sa déclaration pour les femmes susceptibles d'être, selon les aidants, des victimes de cet homme. Elle a même minimisé les menaces qu'il faisait peser sur ces femmes en les reformulant dans un langage insipide et euphémisant. Parler des "fautes que tout être humain commet au cours d'une vie" suggère que le problème - la possibilité que nous puissions offenser ou humilier en faisant des avances mal venues et maladroitement - est courant et relativement mineur. En fait les aidants craignaient qu'il ne commette une grave infraction sexuelle. Peu de gens pourraient décrire un viol comme "une faute" et certainement pas comme le genre de faute que "tous les êtres humains peuvent commettre un jour" (surtout si l'on considère les femmes comme des êtres humains). Bien entendu, la juge n'aurait pas pu dire, avec autant de mots : "cet homme devrait avoir la même liberté de violer les femmes que tout un chacun." » Mais si l'on dépasse les non-dits et les euphémismes, n'est-ce pas le sens même de son jugement ?

Cette année, les écoles d'Angleterre et du Pays de Galles devront enseigner à leurs élèves ce que dit la loi sur le consentement sexuel. Des jeunes gens apprendront qu'on doit avoir 16 ans pour pouvoir consentir, et que le sexe sans consentement est illégal. Mais en dehors de la salle de classe, les mêmes jeunes gens seront confrontés à quantité de messages dans lesquels le sexe non consenti, y

compris des actes impliquant des mineurs, sont décrits en des termes qui, ou bien les normalisent (sexe, relation, aventure), ou bien les banalisent (“se conduire de façon inappropriée”, “commettre des erreurs”). Comment savoir lequel de ces messages contradictoires ils retiendront ?

Nous devons parler du viol, et par là j’entends : en parler en termes de viol. La définition légale peut avoir changé, mais “ce que la société en général considère comme du viol” est le plus souvent plus proche du point de vue que Susan Estrich a critiqué dans son livre de 1987 *Real Rape* (Ce que le viol est réellement) [9], à savoir : le viol n’est avéré que s’il s’agit de l’attaque brutale par un inconnu d’une femme de réputation irréprochable. (Il n’y a que dans les comptes rendus de ce genre d’affaires qu’on ne voit aucun évitement du mot en V.) Si nous voulons changer le consensus actuel, nous devons (entre autres choses) cesser d’utiliser, ou de tolérer un langage qui occulte la réalité du viol.

Deborah Cameron

***Post-scriptum* :**

Depuis que j’ai écrit cet article, deux événements d’importance ont mis en évidence la thèse défendue concernant la façon dont le langage est utilisé pour minimiser la gravité des violences sexuelles contre les femmes et les enfants, et pour rendre flou et euphémiser la réalité de la violence. Ils ont également démontré que ce n’est pas seulement un problème de langue anglaise.

En Espagne, il y a eu des manifestations de rue suite à la décision d’un tribunal de Barcelone concernant six hommes qui ont violé en bande une jeune fille de 14 ans à Manresa en 2016 et qui n’ont été reconnus coupables que de l’accusation d’« abus » contre elle [10], parce qu’ils n’ont pas usé de « violence ou l’intimidation ». Ils n’avaient pas à le faire, parce que l’alcool et les drogues avaient rendu leur victime incapable de résister. Bien que le code pénal espagnol ne reconnaisse pas le « viol » comme une infraction spécifique (le crime le plus grave est l’« agression sexuelle »), le « viol » était le mot utilisé par les manifestantes pour dénoncer la décision et demander que la loi soit modifiée pour encadrer l’infraction en termes de (non-)consentement. « No es abuso, es violación’ - ‘Ce n’est pas de l’abus, c’est un viol » - ont-elles scandé.

En France, la comédienne Adèle Haenel a donné une interview [11] dans laquelle elle raconte qu’elle a été abusée entre 12 et 15 ans, par le réalisateur Christophe Ruggia. J’ai choisi le mot « abusée » car Haenel était une enfant à l’époque. Les détails qu’elle a donnés ne suggèrent pas le viol (c.-à-d. la pénétration), mais ils indiquent un comportement abusif appuyé – des attouchements/des baisers forcés et une attention sexuelle non désirée constante – de la part d’un homme beaucoup plus âgé auprès d’une fille mineure sur laquelle il avait autorité. Mais les articles, comme d’habitude, ont préféré d’autres mots, comme par exemple « harcèlement sexuel » (comme dans les reportages sur #MeToo à propos des adultes dans l’industrie du divertissement), et dans le cas du journal Screen Daily, la formule désuète, euphémisante, de « détournement » et d’« attentat à la pudeur ».

Ce que nous observons dans ces affaires, c’est une tendance où le langage utilisé par les tribunaux et/ou les médias minimise systématiquement la gravité de tout comportement qui a fait l’objet d’une plainte. Le viol collectif devient de l’« abus » ; la violence faite aux enfants devient de l’« insistance » ou de l’« attentat à la pudeur » (et comme nous l’avons vu au point culminant de #MeToo, le harcèlement devient un « comportement inapproprié »). La répétition de ces formules les consacre comme étant la réalité « officielle ».

Mais le cas espagnol montre bien la puissance qu’il y a à contester cette minimisation linguistique. Même lorsque le mot « viol » a été supprimé du code pénal, il reste significatif – et puissant – dans le langage courant. Les manifestantes disent, dans les faits : « votre loi patriarcale ne peut définir notre expérience ; son langage ne parle pas de nous ». (Le dessin ci-dessous reproduit ce sentiment :

on y lit « Désolé, mais le seul qui puisse décider si vous avez été violée ou non, c'est moi ». Les féministes espagnoles ont insisté pour parler du viol avec le mot viol ; elles ont ancré le nom du crime dans les slogans et les hashtags (#NoEsAbusoEsViolacion). Chaque fois que nous observons le même genre d'évitement et de minimisations linguistiques, nous devrions suivre leur exemple.



« Désolé, mais le seul qui puisse décider si vous avez été violée ou non, c'est moi »

P.-S.

- 24 novembre 2019, sur le blog de Debbie Cameron :
debuk.wordpress.com
<https://tradfem.wordpress.com/2019/11/26/debbie-cameron-nous-devons-parler-du-viol/>

Disponible en version originale sur ESSF.

- Traduction : Annick B. (et Yeun L-Y) de Tradfem.
- Deborah Cameron est une linguiste féministe qui est actuellement titulaire de la chaire Rupert Murdoch en langues et communication au Worcester College, Université d'Oxford. Elle s'intéresse principalement à la sociolinguistique et à l'anthropologie linguistique. Une grande part de ses recherches porte sur la relation entre le langage, le genre et la sexualité. Elle est l'autrice d'une vingtaine d'ouvrages, dont *The Myth of Mars And Venus : Do Men and Women Really Speak Different Languages ?* publié en 2007. L'illustration est tirée du projet « Fixed It » de Jane Gilmore, du Denver Post (les correspondants Twitter H / T Jarvis Good et EwokNews) et de la page Facebook de Campus Relatoras (H / T Pilar Cuder Domínguez.)

Notes

[1] <https://www.theguardian.com/law/2019/sep/12/prosecutions-in-england-and-wales-at-lowest-level-in-a-decade>

[2] ESSF (article 51648), [Britain : Collapse In Number Of Rape Charges Despite Huge Rise In Reports.](#)

[3] <https://www.continentaltelegraph.com/crime/dame-vera-baird-doesnt-understand-rape-nor-rape-statistics/>

[4] <https://www.theguardian.com/us-news/2019/aug/27/prince-andrew-virginia-giuffre-epstein-accuser>

[5] <https://debuk.wordpress.com/2015/11/29/passive-aggressive/>

[6] https://www.theguardian.com/books/2019/aug/31/is-not-sex-and-broken-hearts-dont-cause-women-are-dying-and-language-matters?CMP=Share_iOSApp_Other

[7] <https://choice.npr.org/index.html?origin=https://www.npr.org/podcasts/510326/believed>

[8] <https://www.theguardian.com/society/2019/oct/03/man-who-does-not-understand-consent-has-right-to-pursue-sex-court-rules>

[9] https://books.google.com/books/about/Real_Rape.html?id=MMrGAGj6RY0C

[10] <https://www.euronews.com/2019/11/05/it-s-not-abuse-it-s-rape-protesters-denounce-spanish-court-ruling-on-sex-assault-case>

[11] <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/films/news/adele-haenel-portrait-lady-on-fire-christophe-ruggia-sexual-harassment-a9183886.html>